Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 16 FEVRIER 2021

Absent excusé: ROLLAND Yann

PROCES-VERBAL REUNION DU 11 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2020.

CONVENTION SERVICE INSTRUCTION ADS

Une nouvelle convention entre la communauté de Communes de Forez-Est et la commune est à signer, suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il rappelle que les autorisations d'urbanisme sont signées par le maire.

CCFE: modification des statuts

Une modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est est à approuver. M. le Maire précise que chacun des conseils municipaux des communes membres de la CCFE doit se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. Le Conseil Municipal accueille favorablement le projet de statuts.

SALLE D'ANIMATION: Demandes de subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension, de rénovation et de mise en sécurité de la salle d'animation. Il présente le tableau récapitulatif de l'estimation des travaux, établi par l'Agence Ampère, d'un montant de 378.600 €. Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention à la Région. La commune s'engage à démarrer les travaux, au plus tard le 30 juin 2021. M. TAITE Jean-Pierre qui a montré le récapitulatif à M. WAUQUIER Laurent, donnerait à la commune de Valeille, la somme de 45.000 €.

Une subvention sera demandée au Département de la Loire, ainsi que la DETR, en ajoutant à ce projet l'installation des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 63.000 € HT.

Jean-Marie FRANCE demande, si le projet est obligatoirement fait dans l'état, si la commune n'avait pas les subventions attendues.

Le Conseil Municipal accepte de déposer ces demandes de subvention.

ACTES ADMINISTRATIFS SERVITUDE DE PASSAGE

Suite à la création du réseau d'assainissement au lieu-dit « La Côte », car la commune a dû installer une canalisation d'eaux usées, sur la parcelle B 706, appartenant à Mme DESSEIGNE Eliane, sur la parcelle B 97, appartenant à Mme TRAVI Elisabeth, sur la parcelle B 696, appartenant à M. BOURRIN Laurent, sur les parcelles B 723 − B 720 − B 717, appartenant à M. et Mme VANHILLE Benoît, sur la parcelle B 716, appartenant à M. DUPRE Jean-Louis. Il convient de constituer des servitudes de passage. Présentation des devis établis par le cabinet DUSSAUD-PAGNON, pour un montant de 242 €, par servitude de passage, sur une seule parcelle et pour un montant de 272 €, pour la servitude sur plusieurs parcelles. Accord du conseil municipal pour signer les devis.

QUESTIONS DIVERSES

- PLU: la CDEPENAF a rendu son avis sur le PLU. La zone derrière la mairie, est constructible. Par contre refus de dérogation, pour la zone AUS, Bois Chazal. Cette zone pourrait être urbanisé, à partir de 2025, en faisant une modification du PLU. Le reste est accepté, puisque l'ambition démographique est revue à la baisse. Le cabinet d'étude DEDALE SCOP va faire les modifications en fonction de cet avis.
- La commission ordures ménagères a demandé une référente dans chaque commune. Pour Valeille, ce sera Annie CREPIAT qui sera référente. Des enquêtes seront à faire auprès des habitations. Compostage pourrait être à travailler, auprès des habitants, travailler aussi sur les nouveaux bacs, qui vont être mis en place, sur la commune de Valeille. Tri des ordures ménagères, pour éliminer encore plus de déchets, parce que ça coûte cher.

- Illiwap: Application qui permet de suivre l'actualité, les évènements, les alertes, en temps réel, sur la commune. Base serait payée par la CCFE: premiers pas. La commune peut prendre la version premium, mais le coût pour la commune est de 292 € par an. Le conseil municipal décide d'adhérer à Illiwap, pour la base. La commune décidera par la suite, de prendre éventuellement la version premium, si besoin.
- Clément GILLON et Sandrine DUFOUR, de la CCFE sont venus sur la commune pour voir l'enfouissement des containers. Il y en aurait 3 au lieu de 5, vers la salle d'animation, côté lotissement Les Haras. 2 bacs seront semi-enterrés pour le chemin de Montchal. Le ramassage se ferait une fois par semaine. Des devis sont demandés à plusieurs entreprises, puisque c'est la commune qui paye le terrassement. La CCFE prend en charge les bacs.
- Demande du Gaec du Tatier pour que la commune participe à la réfection du chemin rural qui va à leur stabulation. Pas d'obligation pour une commune d'entretenir les chemins ruraux. Des quads et motos passent sur ce chemin, mais c'est quand même depuis qu'il y a la stabulation, que le chemin s'est dégradé. Le Gaec du Tatier effectuerait les travaux. Devis de l'entreprise ADM, de Chazelles, pour la fourniture du béton, sur 650 m². La commune pourrait participer sur 250 m². Le montant du devis s'élève à 14.600 € HT. Aucune obligation par la commune, par la suite d'entretenir le chemin à nouveau. Le Conseil Municipal décide de payer la fourniture du béton sur 250 m², avec 11 voix pour et 3 abstentions.
- Aide au commerce pour 1.000 €, suite à la fermeture des bars. Engagement par la commune de participer à hauteur de 200 € et la CCFE participe à hauteur de 800 €. Cette aide est acceptée, Le Valeille touchera bien 1.000 €.
- Personnel école : rencontre avec le personnel de l'école. Surcroît de travail, à cause du COVID-19. L'année prochaine, il n'y aura plus qu'une classe de maternelle, ce qui entraînera la suppression d'un poste à 803h.
- M. VERDIER a fermé le chemin rural, qui longe son bâtiment d'habitation. Proposition de lui vendre ce chemin rural, qui est d'une longueur de 190 mètres, ce qui représente 600 m². S'il refuse de l'acheter, il devra le rouvrir. Le Conseil Municipal accepte de vendre ce terrain, pour 3.000 €.
- Panneaux photovoltaïques pour l'école : si la commune fait les deux projets de panneaux photovoltaïques sur l'école et sur la salle d'animation, la vente d'électricité pourrait couvrir le remboursement de l'emprunt, sur 20 ans. Demande de devis par l'entreprise VERNAY Alain, qui a posé les panneaux à la salle d'animation, pour avoir une comparaison, avec le devis du SIEL.
- Référent sur la commune pour la culture : Laura PLOTON.
- Parking salle : pour éviter que les voitures passent sur la bordure qui est basse et que les voitures aillent se garer sous les arbres, il faudra peut-être prévoir quelque chose. Pour l'instant, essayer de ne pas remettre les rochers.
- Commission tourisme : Marie-Louise VENET fait le compte-rendu de cette commission.
- Fixation des différentes commissions : CCID : 3 mars 2021 voirie : 6 mars 2021 à 10h bâtiments : 17 mars 2021 à 16h finances : elle sera fixée ultérieurement ainsi que le prochain conseil municipal, suivant le PLU.